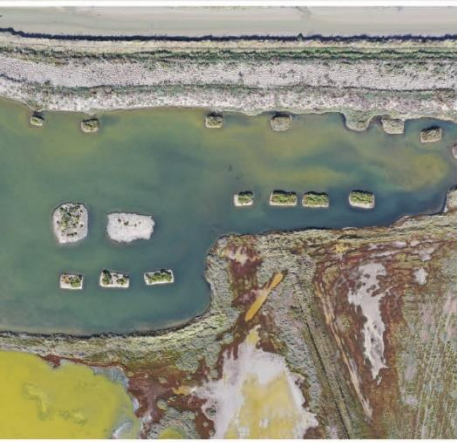


# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VENDREDI 29 AVRIL 2022



Fédération Départementale des Chasseurs  
de la Vendée







## Déroulement de l'Assemblée Générale

1.	Allocution d'ouverture (Président FDC85 – Gilles DOUILLARD) .....	4
2-	Rapport de gestion du Conseil d'Administration (Président FDC85 – Gilles DOUILLARD) .....	7
3-	Rapport de la commission communication (Président de la commission - Patrick HUBERT) .....	9
4-	Rapport de la commission Prédateurs et Déprédateurs (Président de la commission – Jérôme RABILLARD) .....	11
5-	Rapport de la commission Petit gibier (Président de la commission – Lucien RABAUD) .....	13
6-	Rapport de la commission Migrateurs (Président de la commission – Léopold PIETERS) .....	16
7-	Rapport de la commission Environnement (Président de la commission – David MARCHEGAY) .....	18
8-	Rapport de la commission Grand gibier (Président de la commission – Olivier PERROCHEAU) .....	21
9-	Rapport moral (Président de la FDC85 - Gilles DOUILLARD) .....	25
10-	Organisation des services de la FDC85 (Directeur de la FDC85 – Sébastien FARAU) .....	27
11-	Rapport financier (Trésorier – Michel DERIEZ) .....	30
12-	Rapport du Commissaire aux Comptes (CAC – Francis GUILLEMET) .....	34
13-	Vote des résolutions (Trésorier – Michel DERIEZ) .....	35
14-	Présentation de la liste 1 « Ensemble pour une chasse durable en Vendée » (tête de liste : David MARCHEGAY) .....	39
15-	Réponses aux questions SVP (Directeur – Sébastien FARAU) .....	41
16-	Remise du trophée Chasse durable (Président FDC85 – Gilles DOUILLARD ; secrétaire de la SC de DOIX – Jérémie ETIENNE ; représentant du Crédit Mutuel – Nicolas FROUIN) .....	43
17-	Allocution de clôture (Président – Gilles DOUILLARD) .....	45

## 1. Allocution d'ouverture (Président FDC85 – Gilles DOUILLARD)

Bonjour à toutes et à tous et bienvenue aux Sables d'Olonne pour notre congrès annuel. J'ai l'honneur, et l'immense plaisir, en ce vendredi 29 avril 2022 d'ouvrir avec vous, mes chers amis, la 99<sup>e</sup> assemblée générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée.

Comme le prévoit l'article 11 de nos statuts, je vous propose que le bureau de cette assemblée générale soit celui du Conseil d'Administration : David MARCHEGAY le 1<sup>e</sup> Vice-Président, Léopold PIETERS le 2<sup>e</sup> Vice-Président, Patrick HUBERT le Secrétaire Général, Michel DERIEZ le Trésorier et Jérôme RABILLARD le Trésorier-adjoint. J'en assumerai la présidence.

Je vous demanderai dans quelques instants de bien vouloir approuver cette proposition. Aussi, pour faciliter le déroulement de cette assemblée générale, je vous propose le vote à main levée pour toutes les délibérations qui vous seront proposées. Seules les élections fédérales se dérouleront bien entendu via les urnes.

### VOTE A MAIN LEVEE

Qui est contre ? *Personne.*  
Qui s'abstient ? *Personne.*

Merci de votre confiance.

Je vous demande de bien vouloir approuver le compte-rendu de l'assemblée générale 2021, qui si vous vous en souvenez, s'est tenu en ligne en raison de l'épidémie. La vidéo était disponible pour être visionnée, et notre compte-rendu était en ligne sur notre site internet. Il n'a fait l'objet d'aucune remarque. Je vous remercie par conséquent de bien vouloir nous en épargner la lecture et je vous propose de l'approuver par un vote à main levée.

### VOTE A MAIN LEVEE

Qui est contre ? *Personne.*  
Qui s'abstient ? *Personne.*

Merci de votre confiance.

Enfin, mesdames, messieurs, l'ouverture de cette Assemblée Générale va permettre l'ouverture des votes. Vous avez pu voir les urnes à l'entrée, je vous demande de ne pas y aller en nombre et au même moment. Il y aura un dépouillement à l'issue de cette Assemblée Générale, lorsque je la clôturerai officiellement. **Je déclare les bureaux de vote ouverts.**

Comme il est de rigueur en ouverture de congrès, je tiens à saluer au nom du Conseil d'Administration mais également en votre nom, l'ensemble de nos invités ici présents ou qui

sont sur le point de nous rejoindre, qu'ils soient élus de collectivités locales et territoriales, responsables d'associations ou de chambres consulaires. En raison du contexte des élections fédérales et de la transition entre les élections présidentielles et législatives, nous avons fait le choix de limiter les interventions pour finir dans un horaire acceptable.

Ensuite, je voudrais remercier nos partenaires, avec le risque de ne pas être suffisamment exhaustif tant la liste est longue : la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, l'Office Français de la Biodiversité, la Chambre d'Agriculture et les représentants agricoles, l'Office National des Forêts, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la DREAL des Pays de la Loire, et des collectivités ou des EPCI tels le Syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf, le Syndicat Mixte Auzance-Vertonne, et plus récemment la Ville de la Roche-sur-Yon et le Lycée Nature.

Enfin, après trois ans sans nous voir, je voudrais rendre hommage à celles et ceux qui nous ont quittés, en ayant une pensée pour eux et leurs proches. J'ai bien sûr une pensée particulière pour mon prédécesseur, Gaston CLERGEAU, qui nous a quitté en début d'année. Je vous invite à bien vouloir vous lever pour respecter une minute de silence en leur mémoire. Merci pour eux et pour leur famille.

### **Minute de silence**

Cela fait donc trois ans, mesdames, messieurs, que nous n'avons pu tenir notre Assemblée Générale en présentiel. Pour vous rappeler son déroulé, je vais vous en broser les grandes lignes. Après vous avoir dressé le rapport de gestion du Conseil d'Administration, je laisserai le soin aux présidents des six commissions fédérales de vous présenter les travaux conduits dans chacune d'entre elles. En raison du contexte des élections fédérales, les propositions pour la ou les prochaines saisons ne seront pas évoquées, ce soin étant laissé au futur Conseil d'Administration.

L'ensemble de ces présentations se veut synthétique, avec un appui vidéo pour conserver un côté ludique. S'en suivra ensuite mon traditionnel rapport moral puis une intervention de notre Directeur Sébastien FARAU qui vous présentera la structuration et le fonctionnement de la Fédération.

Pour continuer, c'est notre trésorier, Michel DERIEZ, qui se chargera de vous présenter les comptes avant que notre Commissaire aux Comptes atteste de la sincérité de ceux-ci. Michel DERIEZ vous soumettra ensuite les propositions de résolutions pour la campagne 2022-2023 ainsi que l'approbation des comptes et des budgets prévisionnels. Cette seconde partie clôturera la partie statutaire.

Un temps sera ensuite laissé à David MARCHEGAY, porteur de la liste « Ensemble pour une chasse durable en Vendée », pour présenter cette dernière.

Ensuite, viendra la partie plus informative avec la réponse aux questions SVP des adhérents par notre Directeur, et la remise du trophée Chasse durable par notre partenaire, le Crédit Mutuel Océan.

Pour des raisons de temps, nous avons proposé cette année que la remise des médailles aient lieu lors des réunions de secteur. La période à laquelle elles se tiendront sera définie par le nouveau Conseil d'Administration élu. Notre congrès s'achèvera par une allocution et sera suivi du banquet préparé par Ludovic HAYES.

Cette assemblée générale est retransmise en live sur internet via YouTube live. Merci à la société Asterion Prod et à leurs partenaires, on compte sur vous messieurs.

Très bonne assemblée générale à toutes et à tous.

## 2- Rapport de gestion du Conseil d'Administration (Président FDC85 – Gilles DOUILLARD)

Mesdames, Messieurs, je vais désormais vous faire part de mon rapport de gestion du Conseil d'Administration depuis notre dernière Assemblée Générale.

Avant toute chose, je tiens à vivement vous remercier, responsables de territoires ou simples chasseurs, pour votre investissement au quotidien, dans l'aménagement du territoire ou dans les missions de service public que vous réalisez quotidiennement. Le regard de la société est parfois dur sur notre activité, mais nous savons ô combien elle est primordiale sous plusieurs aspects.

Le Conseil d'Administration de notre Fédération s'est réuni à 8 reprises entre l'Assemblée Générale du 31 mars 2021 et la présente. Il s'appuie pour prendre les décisions qui s'imposent sur les travaux conduits par les différentes commissions fédérales mais aussi sur des réflexions émanant des réunions du bureau.

Suite à la période de restrictions sanitaires, nous avons également enfin pu tenir des réunions de secteurs en septembre et octobre 2021. Nous avons ainsi pu présenter les évolutions récentes de la chasse française, notamment la réforme de 2019, et bien sûr toutes les actualités liées à la chasse.

Je remercie les territoires qui nous accueillent chaque année, je remercie également celles et ceux qui font l'effort de participer.

Nos réunions de Conseil d'Administration sont l'occasion d'évoquer bon nombre de sujets, je ne pourrais pas tout développer ici mais vous en aurez un résumé plus détaillé dans chaque commission. Je vais quand même revenir sur les événements majeurs qui ont animé cette dernière année.

Il y a bien sûr eu la préparation des plans de chasse, toujours dans une situation sanitaire compliquée, mais qui a pu être gérée dans les temps une nouvelle fois, et malgré des délais largement raccourcis suite aux évolutions réglementaires.

Nous avons eu la gestion des dégâts, dont on pouvait être rassurée jusqu'au mois de juin 2021. Cependant, les dégâts se sont accrus depuis l'été dernier, avec des périodes critiques et des efforts significatifs en matière de chasse et de prévention. Nos services ont mobilisé énormément de temps sur le sujet.

Il y a eu la préparation de la manifestation de Redon en faveur des pratiques rurales, coordonnée par les Fédérations régionales de Bretagne et des Pays de la Loire. Elle a connu un vif succès avec plus de 10 000 personnes et une forte mobilisation des chasseurs. La Fédération et des associations spécialisées (l'Association des Déterreurs et des Piégeurs, l'Association pour la Gestion du Grand gibier et la Chasse Maritime Vendéenne) ont financé des bus pour vous permettre de vous y rendre.

Nous avons malheureusement eu à gérer de nouveaux épisodes d'influenza aviaire, surtout depuis quelques semaines, avec une vive inquiétude pour la saison à venir. Lucien RABAUD vous en parlera dans son rapport, et j'y reviendrai dans mon rapport moral.

Suite au départ de Franck PETOT, nous accueillons depuis février un nouveau responsable de service administratif, M. Bernard PERPERE.

Dans les faits majeurs, je vous informe également de la vente des bâtiments de la Ferme de Choisy, que nous avons validée lors de l'Assemblée Générale 2018. Ce fut un long chemin, mais cette vente a été réalisée le 29 décembre 2021. Vous ne la verrez qu'au bilan comptable l'année prochaine puisqu'elle sera faite sur l'exercice en cours. Les acquéreurs ont un projet qui va parfaitement concorder avec notre Réserve Naturelle Régionale à proximité, à savoir un éco-musée sur l'âne et les pratiques populaires du marais.

Dans le même temps, nous avons pu entreprendre des démarches conjointement avec la Fondation pour la Protection des Habitats et de la Faune Sauvage, en vue d'acquérir un marais de 70 ha en Marais breton, et en faire un projet phare, intégrant les usages, notamment l'élevage et le chasse. Nous n'avons pas encore finalisé cette acquisition, j'y reviendrai tout à l'heure.

Voilà, en substance, quelques-uns des sujets traités, il y en a des dizaines d'autres au quotidien, et je vais laisser le coin à messieurs les présidents de commission de vous en faire part.

Merci de votre attention.



### 3- Rapport de la commission communication (Président de la commission - Patrick HUBERT)

Mesdames, Messieurs,

Nous venons de passer trois ans sans pouvoir nous réunir physiquement pour une Assemblée Générale. Si nous pouvons regretter dans un premier temps cette absence de convivialité, il est à mon sens nécessaire de regarder les apports de cette période. En effet, toute crise nécessite de s'adapter et peut obliger à évoluer rapidement, alors que cela aurait été plus difficile en temps normal.

Lorsque nous étions renfermés chez nous au printemps 2020, il a pourtant bien fallu communiquer entre nous. Il était nécessaire que nous puissions préparer la saison qui se profilait, sachant que nous ne savions pas ce qu'il en serait. Puis à l'automne 2020, lorsque nous guettions au jour le jour ce qu'il serait possible de faire en matière de chasse, vous étiez légitimement demandeurs d'informations.

A chaque fois, nous avons pu revenir vers vous, par des moyens de communication plus modernes, désormais rentrés dans les mœurs, et qui sont devenus nos outils du quotidien. L'envoi de mails en masse, notre site internet, l'usage de réseaux sociaux... sont désormais des canaux indispensables. Il rentre dans une ère contemporaine de la dématérialisation.

Alors, je sais ce que certains vont me dire : on ne se voit plus, on ne communique plus que par ces voies. J'ai plusieurs choses à répondre à ce sujet.

Tout d'abord, heureusement que nous avons ça depuis deux ans. Cela n'enlèvera jamais l'intérêt de se voir en Assemblée Générale ou lors de réunions de secteur, nous sommes les premiers à vouloir vous rencontrer, et nous étions les premiers frustrés de ne pouvoir le faire. Mais je pense qu'il y aurait eu encore plus de frustration à apprendre les nouvelles en matière de chasse une semaine après.

Ensuite, j'attire votre attention sur l'efficacité de ces nouveaux moyens, avec une information en direct, avec la possibilité de ne plus se déplacer à la Fédération - nous avons quand même un grand département, avec parfois plus d'une heure de route pour venir à la Roche-sur-Yon -, avec vos bracelets qui arrivent chez vous à domicile. Alors oui, nous demandons, sans le rendre obligatoire, du prélèvement automatique. Vous êtes dans tous les cas prévenus neuf jours à l'avance du prélèvement, et si jamais vous ne vous y retrouvez pas, vous n'êtes pas liés pour toujours. Toutefois, nous avons regardé, et une fois que les gens y sont passés, les retours sont quand même très positifs.

Pour terminer, tout cela, au-delà du confort pour nos adhérents, génère des économies. Il y a un peu plus de dix ans, nos frais d'affranchissements postaux sur une saison était de 80 000 €. Désormais, nous sommes à moins de 35 000 €, et nous continuons de diminuer, et

je vous passe les économies d'échelle et de temps pour le personnel. Qu'a-t-on fait de ces économies ?

Nous n'avons pas thésaurisé. Tous les ans, nous perdons des chasseurs, de l'ordre de 200 à 250. Cela veut dire que nous devons trouver au moins 15 000 € pour équilibrer notre budget, chaque année, alors que le coût de la vie et nos frais augmentent. Au sein du Conseil d'Administration, nous avons cependant décidé de rendre aux chasseurs leurs efforts. Cela fera désormais, si vous l'approuvez, quatre saisons sans augmentation du timbre départemental ni sans augmentation de l'adhésion territoriale, également en contrat de service. Cela peut vous paraître peu, mais au total, cela représente désormais plus de 50 000 €.

Donc pour finir, nous devons vivre avec notre temps, en 2022, avec nos effectifs et toujours dans le souci d'une vision pérenne des activités de votre Fédération. Nous vous incitons à valider votre permis en ligne, à utiliser ChassAdapt et à passer au prélèvement automatique. Mais vous vous en doutez, je ne prépare pas mon avenir mais celui de tous les jeunes chasseurs.

J'insiste sur ce point, car nous connaissons depuis cette année un renouveau en matière d'inscriptions au permis de chasser, avec une féminisation des candidats, de l'ordre de 15 %. Nous devons penser à tous ces jeunes, à les accueillir, leur faire découvrir la chasse, à ouvrir nos territoires. Et pensez à leur vision et leurs attentes. Il y a bien sûr la volonté de voir du gibier et de passer un moment convivial, mais aussi de pouvoir s'investir en faveur de leur environnement.

Nous devons désormais donner toutes ces clefs à nos nouveaux chasseurs, qui sont demandeuses et demandeurs de suivis sur les espèces qu'ils chassent, d'actions d'aménagements du territoire, et plus largement d'actions de communications sur tout cela. Ce travail pourra être accompagné par la Fédération, mais il ne pourra être réalisé par elle seule : ce sera à vous, responsables de territoires et chasseurs, d'en être les ambassadeurs.

Depuis deux ans, la Fédération Nationale des Chasseurs s'est investie en ce sens en communiquant auprès du grand public par des clips vidéos. Certains ont été diffusés sur les réseaux, ou d'autres à des heures de grande écoute sur des chaînes nationales. Cela a fait parler, et c'est une bonne chose, car cela suscite la discussion dont nous avons besoin avec la société.

Je vous souhaite, Mesdames, Messieurs, un bon visionnage et une bonne fin d'Assemblée Générale.

## 4- Rapport de la commission Prédateurs et Déprédateurs (Président de la commission – Jérôme RABILLARD)

Mesdames, messieurs,

J'aurais dû me présenter devant vous cette année en évoquant le dossier triennal concernant les ESOD – je vous le rappelle une dernière fois, il s'agit des espèces susceptibles d'occasionner les dégâts, anciennement dites « nuisibles » -. Ce dernier était quasiment bouclé par nos services et plus particulièrement par le travail d'Adeline LERAY et Philippe VERNEAU, sans oublier le regard attentif de notre Directeur, j'en profite pour les remercier. J'aurais pu vous donner les tendances et les probables classements pour la prochaine saison. Or, ce dernier a été repoussé d'un an. En effet, le manque de données liées en particulier au confinement du printemps 2020 conduisait à avoir des biais importants sur nos déclarations de dommages.

Si cela aura pour inconvénient de nous obliger à travailler à nouveau dessus en fin d'année, nous devons aussi profiter de ce report pour continuer à accumuler des données. La Fédération de Vendée s'est dotée il y a déjà huit ans d'un outil en ligne, DECLADOM, pour déclarer ses dommages, qu'ils soient en milieux agricoles, sur la faune sauvage, ou sur des biens particuliers. Comme chaque année, je ne peux que rappeler l'absolue nécessité de déclarer tous les dommages constatés. Le classement d'espèce comme la fouine et la pie ne tiendra que par ce biais et ces arguments étayés. Afin de pallier à ce manque parfois chronique sur certains secteurs, je renouvelle également ma demande d'identifier, dans chaque chasse communale ou privée, un référent chargé de saisir ces déclarations.

J'ai coutume de vous parler du renard tous les ans. Cette espèce conserve une dynamique de population à la hausse en Vendée, avec un IKA de 3,46 en 2022, contre par exemple 3,3 en 2019 et 1,13 au plus bas en 2009, cinq ans après l'épidémie de gale sarcoptique en 2004. Cette augmentation graduelle depuis vingt ans (vous l'aurez compris, la population a certainement triplé) a nécessairement des conséquences sur ses proies, en particulier sur les secteurs où insuffisamment d'efforts en matière de régulation sont produits. Les trois outils de régulation possibles doivent être utilisés, à bon escient, à savoir le piégeage, le déterrage et bien entendu les différentes chasses à tir du renard, que cela soit à l'affût ou en battue.

La problématique de la prédation n'est pas seulement celle du renard. J'attire votre attention sur les populations de corvidés, toujours présentes, toujours abondantes, avec la double problématique de la Corneille noire, responsable de prédation sur la faune sauvage mais aussi de déprédation sur les semis des cultures. Souvent, elle se retrouve accompagné du Corbeau freux, dont notre récent inventaire des colonies et des nids montrent sa bonne santé. Le partenariat chasseurs-agriculteurs doit jouer pleinement, en rendant ce service en particulier à ceux qui nous accueillent et nous permettent de pratiquer la chasse.

Je ne peux malheureusement pas éviter de parler des consultations publiques, de votre nécessaire participation. Je suis le premier à être lassé de les voir s'enchaîner, avec les relances des « pour » et des « contre », parfois sans aucune connaissance du sujet ! Pour

autant, la règle est celle-ci actuellement, et si on peut légitimement se questionner sur l'utilité d'avoir des commissions, et se dire qu'on cherche à donner l'illusion d'une décision du grand public, il faut pour autant s'adapter, et participer ! A titre d'exemple, il y a plus de 40 équipages de vènerie sous terre en Vendée. Nous devrions avoir au bas mot 300 participations sur la consultation de la période complémentaire de vènerie sous terre du blaireau. Et pourtant, nous atteignons péniblement les 150 participations en faveur de celle-ci. Tout le monde autour de moi me dit qu'il a participé, et qu'il a fait participer, mais cela coince quelque part. Mesdames, messieurs, mobilisez-vous sérieusement, au risque d'une déconvenue et cela ne vaut pas que pour la période complémentaire.

Au-delà de ces consultations publiques, notre sauf-conduit vers la conservation de la période complémentaire du blaireau passera par des études. Je tiens à saluer les efforts entrepris par les équipages de vènerie sous terre depuis des années, car nous disposons d'une évolution précise des captures et des prélèvements, mais aussi de l'âge et du sexe pendant cette période. Nous sommes également en mesure de connaître leur répartition par commune dans le département, et nous appuyer également sur un réseau de données de collisions, agrégées par les techniciens de la Fédération. Ces modalités doivent être maintenues, et nous devons aussi approfondir nos connaissances de manière générale sur l'espèce. Dont acte pour la saison à venir !

Pour terminer, je vous invite à découvrir une vidéo tournée par le Taison de la Blaise, équipage de Jean MASSON, président de l'AFEVST, sur un déterrage de blaireau suite à des dégâts sur un champ de maïs.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention, et je vous souhaite une bonne fin d'Assemblée Générale.

## 5- Rapport de la commission Petit gibier (Président de la commission – Lucien RABAUD)

Mesdames, Messieurs, chers amis chasseurs,

J'ai le plaisir de présider la Commission Petit Gibier de la Fédération depuis six ans. La tâche de cette commission n'est pas facile, car vous le constatez comme nous, notre petite faune reste le parent pauvre de la chasse et est soumise à beaucoup d'aléas et d'inquiétudes.

Le rôle de la commission, en collaboration avec le service technique, est d'être force de propositions, de persévérer avec vous dans nos projets si nous voulons maintenir et développer notre petite faune. En un mot, il s'agit d'assurer la pérennité de notre loisir, la chasse.

Ce petit gibier qui, autrefois, faisait le bonheur de tous se fait désormais de plus en plus rare dans nos campagnes. On pourra incriminer des tas de choses : les méthodes de cultures, les intrants, la prédation, et j'en passe. Mais Il est clair que si nous, chasseurs, avec les agriculteurs, ne prenons pas notre courage à deux mains, le petit gibier continuera de s'amenuiser petit à petit, et beaucoup de chasseurs finiront par baisser les bras. Or, ce sont des bras dont nous avons le plus besoin aujourd'hui.

De plus, si nous voulons faire face à nos détracteurs, nous devons par la force des choses revoir notre mode de chasse tout en n'en conservant le plaisir.

Fort de ce constat, la Fédération a acté il y a deux ans le recrutement d'un chargé de mission dédié à la petite faune. Dès son arrivée, Mickaël ANGELIN, en collaboration avec l'équipe technique, est allé rencontrer les plus motivés d'entre vous, afin de mettre en place sur les territoires les mieux appropriés, une gestion et un développement du petit gibier. Une réelle envie est perceptible, donnant espoir et nous montrant que rien n'est perdu.

Aujourd'hui, des projets faisans, perdrix et lapins commencent à voir le jour. Des opérations de repeuplement en faisans et perdrix « dites d'été » ont même été réalisées dès l'an dernier.

Cependant, une terrible nouvelle est venue rebattre les cartes. Une épidémie historique d'Influenza aviaire est venue décimer l'élevage vendéen, avicole comme celui du gibier, mais pas seulement. Nos voisins et d'autres départements encore ont été largement touchés, conduisant au dépeuplement complet de plusieurs élevages, et l'impossibilité de faire incuber des œufs. Ce vide sanitaire conduit à une véritable inconnue, et à l'heure où nous parlons, les probabilités de lâcher du gibier en été sont nulles, et celles de le faire pendant la saison de chasse s'amenuisent.

Nous nous dirigeons vers une pénurie de gibier dans son ensemble.

Votre commission a reçu les représentants des éleveurs de gibiers pour parler de l'avenir du gibier de repeuplement, de sa qualité et pour les associer à notre démarche dans nos différents projets. En premier lieu, afin de les rassurer sur les rumeurs qui courent, nous leurs avons précisé que la position de la FDC 85 n'était pas d'interdire les lâchers pendant la saison de chasse. Ensuite, la politique de la Fédération en faveur du petit gibier leur a été présentée. Cette démarche a été très appréciée de leurs parts jusqu'à nous proposer



qu'une communication partagée soit envisagée concernant ces notions de lâchers et d'aménagements.

Je le répète et le crie haut et fort, c'est le moment ou jamais de nous impliquer pleinement avant qu'on nous inflige des décisions qui sont déjà évoquées et mises en place dans certains départements. C'est le cas du Gers, où les lâchers de tir seront interdits pendant la saison de chasse d'ici à trois ans.

La grippe aviaire a donc durement frappé. Hélas ! Car pourtant, le travail accompli nous conduisait à des projets d'envergure pour **le faisan**. Pour l'été 2022, environ 5 800 faisans de 8 semaines devaient être mis en place sur 15 communes du sud Vendée sur une superficie d'environ 15 000 hectares. Sur un secteur du Marais Mouillé, dix communes étaient concernés, représentant 10 000 hectares, avec un objectif de 3 700 faisandeaux. Ces projets ne pourront, sauf très heureuse évolution, avoir lieu cette année. Gageons que ce n'est que partie remise.

**Pour la perdrix**, un repeuplement de 250 perdreaux gris issus de souche sauvage a été effectué lors de la dernière saison de chasse sur la société de Doix. Un suivi de cette population par battue à blanc a été réalisé le 4 mars dernier et le résultat est proche de six couples aux 100 hectares, ce qui n'est pas décevant pour un premier projet.

Les conventions perdrix progressent petit à petit chaque année. Les chasseurs ont le plaisir de voir des oiseaux qui se défendent très bien sur le terrain. Nous devons poursuivre ces lâchers d'été, c'est un des moyens d'obtenir de futurs reproducteurs adaptés au terrain d'une année sur l'autre. C'est un travail de longue haleine et la persévérance doit porter ses fruits à terme. L'année 2022, vous l'avez compris, sera cependant très incertaine de ce point de vue-là.

Pour **le lapin**, les garennes artificielles mises en place à la Fédération sur deux années consécutives commencent à voir une bonne fréquentation. Nous vous encourageons à aménager des garennes artificielles et à réimplanter du lapin. L'espoir n'est pas mort, on commence en effet à revoir du lapin dans certains secteurs lors des comptages.

Pour l'ensemble de ces opérations, votre Fédération accompagnera les premiers projets dans une logique d'efforts partagés. Rapprochez-vous de votre technicien référent pour en connaître les modalités.

Enfin, nous avons pu cette année réaliser les suivis annuels des Indices kilométriques d'abondance du **lièvre**, après une année de disette en raison de la période sanitaire, et ce, sur la quasi-totalité des communes du département. Les résultats sont très disparates. Les secteurs de marais conservent toujours de bons indices. D'autres secteurs mixtes voient une légère amélioration de leur population. En revanche, sur les secteurs du bocage, nous ne notons aucune amélioration voire une régression, malgré un plan de chasse 0 par endroit. En un mot, la situation est donc stable à légèrement mieux.

Mon collègue Jérôme RABILLARD vous en a parlé tout à l'heure, la régulation des **prédateurs**, autant que l'aménagement du territoire, est indispensable pour notre petite faune. Je tiens ici à remercier tous nos piégeurs qui sont une de nos pièces maîtresses pour le maintien et le développement de notre petite faune.

Je me répète, mais étant donné le contexte de notre prochaine saison de chasse, je vous incite à raisonner vos prélèvements. N'anéantissez pas tous les efforts que vous avez effectués, si petits soient-ils. Gageons de l'avenir de notre petit gibier.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble des Personnels administratifs et techniques de la Fédération, qui nous accompagnent au quotidien et s'investissent pleinement pour répondre au mieux à vos sollicitations.

Je vais vous inviter désormais à regarder une vidéo sur les comptages lièvre et la méthode utilisée. Cela me semble pertinent après une année blanche où nous n'avons pu réaliser ces comptages.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous souhaite malgré tout une bonne saison 2022-2023 et une bonne fin d'Assemblée.

## 6- Rapport de la commission Migrateurs (Président de la commission – Léopold PIETERS)

Mesdames, Messieurs,

Cela fait désormais six ans que j'ai le plaisir de présider la Commission Oiseaux d'eau et migrateurs terrestres. Du plaisir, car nous avons à mon sens la chance, en Vendée, de poursuivre une dynamique motivante en faveur des espèces migratrices, en matière de suivis, d'études techniques et de recherche, ou encore d'aménagements favorables des milieux humides ou terrestres. Je souhaite vous en faire une synthèse mais je vous invite également à suivre de près tous ces travaux par nos diverses communications ou par le relais des associations spécialisées.

Mes premiers propos concerneront sans surprise les zones humides et la ressource en eau. Nous avons, en tant que chasseurs, seuls ou réunis en associations ou fédérations, un rôle primordial à jouer dans leur conservation et leur protection. La Vendée a la chance d'avoir en son sein des milieux rares et remarquables via ces marais rétro-littoraux. Votre Fédération en ayant pleinement conscience, elle s'est engagée depuis 2014 dans des démarches de suivis et de gestion de ces milieux, soit en direct via les sites dont elle est propriétaire, soit par l'intermédiaire d'un réseau de propriétaires, en majorité chasseurs de gibier d'eau, investis et soucieux de conserver la richesse et la diversité de leurs marais.

Aujourd'hui, nous avons pu mener des opérations de gestion et de restauration grâce à plusieurs dispositifs, dont je vous laisse un bref aperçu à l'écran. A chaque fois, nous nous sommes intéressés aux espèces présentes, à ce qui pouvaient les favoriser, et bien entendu, nous avons réalisé des aménagements qui nous semblaient favorables à tout le cortège de l'avifaune aquatique.

Cela nous a également conduit à pousser encore plus loin notre regard sur ces milieux dans le cadre d'une thèse de doctorat, menée par Axelle MOREAU et encadrée par l'Université de la Rochelle, concernant le Canard souchet et les invertébrés aquatiques. Cette microfaune constitue la principale ressource alimentaire de nos oiseaux d'eau au printemps, il était donc incontournable que nous nous y intéressions. Cette thèse sera terminée et soutenue d'ici la fin de l'année, étayée de publications scientifiques sur lesquelles nous nous appuierons pour mieux gérer et aménager nos territoires.

Lorsque je parle de milieux humides, d'invertébrés aquatiques ou d'oiseaux d'eau, un facteur commun et indispensable revient : l'eau. En effet, l'accès à l'eau devient de plus en plus problématique, en premier lieu en raison des conditions climatiques, qui conduisent à des assèchements précoces au printemps et à l'été, mais aussi à un apport hivernal insuffisant en raison d'hivers doux. Au-delà de ce constat, la gestion de l'eau et la conservation de la ressource doit collectivement nous interroger. Il faudra économiser, et donc à penser de façon efficiente sa gestion de l'eau, avec un compromis en toutes les pratiques.

Il y a quelques années, j'ai eu des mots peu amènes au regard des services de l'Etat quant à cette question. Nous ne souhaitons pas être mieux traités que la moyenne, mais simplement de façon équitable. Je crois que c'est désormais le cas, et je tiens à saluer l'approche constructive et professionnelle de la DDTM depuis maintenant près de trois ans.

La Fédération de Vendée est également à l'œuvre en matière de récoltes d'ailes. Cette année encore, elle sera le département ayant collecté le plus d'ailes, avec pas moins de 3 500 ailes d'anatidés et plus de 600 de vanneaux huppés, mais aussi 280 des deux bécassines et plus de 150 de bécasses des bois. Ces collectes servent à une meilleure connaissance de l'âge et du sexe par espèce, qui conditionnent aussi l'étude des dynamiques de populations.

Ces données sont indispensables et pourront peut-être nous éviter de futures déconvenues. Notre récente expérience en matière de gestion adaptative a montré que nous ne disposons pas toujours des connaissances nécessaires, conduisant à un principe de précaution toujours tourné vers un quota « zéro ».

Je souhaitais également dire quelques mots de l'agraine du gibier d'eau, interdit depuis cette saison. J'en entendais beaucoup dire que cela conditionnait la réussite d'une chasse. Je tiens à rappeler que ce qui permet de voir des oiseaux et notamment des colverts, c'est la reproduction et sa réussite. Le printemps 2021, très sec, a conduit à une faible productivité, et qu'on se trouve dans un département qui agraine ou pas, l'ouverture a été bien triste. Nous devons gérer localement ces populations, et chacun doit être raisonnable et réfléchi dans ses prélèvements, en particulier à l'ouverture de la chasse du gibier d'eau. Dont acte.

Je terminerai cette intervention par une attention particulière sur les migrateurs terrestres. Les missions menées par la Fédération de Vendée sur la Caille des blés ou la Tourterelle des bois se poursuivent, en particulier à travers les activités de baguage. Mais au-delà de ces suivis, la gestion des habitats reste primordiale pour accueillir des populations nicheuses. Les plantations de haies ou de bosquets, le maintien des chaumes ou le travail sur les couverts d'été sont autant d'actions qui œuvrent en faveur de ces espèces. J'attire ainsi votre attention sur le projet écocontribution AgriBiodiv', porté par la Fédération Régionale des Chasseurs Pays de la Loire, en partenariat avec les cinq fédérations départementales. Des accompagnements financiers incitatifs sont ainsi possibles pour tout agriculteur souhaitant s'investir en faveur de la biodiversité.

Pour terminer, je vais vous inviter à découvrir une capture de Caille des blés au filet par notre responsable du Service technique, Pascal BONNIN.

Je vous souhaite, mesdames, messieurs, une bonne fin d'Assemblée Générale.

## 7- Rapport de la commission Environnement (Président de la commission – David MARCHEGAY)

Mesdames, Messieurs,

D'année en année, je me retrouve avec la difficulté de synthétiser en un temps très court le fonctionnement de notre Service environnement. Cette complexité vient de sa réussite et de la diversité des missions que nous abordons désormais. Je me contenterais donc d'un bref survol, mais je tiens à saluer à la fois l'investissement des cinq personnes qui composent ce service, la coordination de notre Directeur, les excellents échanges avec le service technique et le service administratif et les nombreux partenariats territoriaux qu'ils ont su nouer.

Tout d'abord, je souhaitais vous parler de l'arbre et surtout de la haie, qui ont été au centre des attentions au niveau national depuis deux ans. Le confinement a amené nos concitoyens à rechercher plus de nature, et à se tourner en premier lieu vers ces éléments paysagers qu'on oublie parfois lorsqu'on passe devant tous les jours. La Fédération n'a pas attendu pour se préoccuper des haies et donc du bocage vendéen, puisque depuis l'année 2000, plus d'un demi-million d'arbres ont été plantés par les chasseurs. Cette politique s'est renforcée depuis 2017 avec l'arrivée de Mickaël MIMAUD comme chargé de mission « restauration bocagère », avec des projets phares qui ont porté sur la restauration partielle des Bassins versant du Falleron, et de l'Auzance-Vertonne, situés sur les communes de Ste-Flaive-des-Loups et des Achards, ou plus récemment, notre partenariat avec la Ville de la Roche-sur-Yon. Au cours de l'hivers 2021-2022 nous avons ainsi planté près de 30 000 arbres, pour plus de 9 km de haies et 23 ha de bosquets. Ces chiffres continuent d'augmenter, nous nous en réjouissons, et je vous assure que la Fédération de Vendée ira encore plus loin dans cette politique de reboisement.

Un autre sujet qui a particulièrement retenu mon attention concerne la Lagune de Bouin. Nous sommes en effet gestionnaires de ce site depuis 2013, délégation donnée par la commune de Bouin, et nous avons eu le plaisir de concrétiser un partenariat tripartite avec le Département de la Vendée. La Lagune de Bouin est ainsi devenue le premier site labellisé Espace Naturel Sensible de Vendée. Ce nouveau dispositif permet d'accompagner les porteurs de projets privés ou les associations, sans nécessairement que le Département soit propriétaire. Je remercie vivement la majorité départementale de cet accompagnement, pour ce site d'exception, accueillant jusqu'à 20 000 limicoles en hiver, et plusieurs centaines de couples de laro-limicoles nicheurs. Je remercie également Adeline Leray et Vincent Rotureau, qui gèrent tous deux ce site, grâce à un plan de gestion servant de feuille de route sur dix prochaines années.

Dans nos autres projets phares, la gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la Ferme de Choisy continue d'être exemplaire, en tout cas à mon sens. Je félicite Maxime Bobineau le conservateur. Au-delà des aspects environnementaux, il nous a souvent été reproché le manque de communication. Malgré un contexte sanitaire compliqué, nous avons tout de



même réussi à développer des animations, avec la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux aquatiques ou autour de découverte de la flore. Désormais, la vente des bâtiments de la Ferme de Choisy va permettre la mise en œuvre d'un projet d'écomusée autour de l'âne et des pratiques populaires du marais. Il y aura nécessairement une résonance forte avec la réserve, qui permettra de mieux valoriser ce patrimoine naturel.

Dans nos autres projets phares, la thèse d'Axelle MOREAU dont vous a parlé Léopold PIETERS est toujours en cours, et approche de la fin. Une publication scientifique internationale a déjà été acceptée, trois autres vont être soumises dans les semaines à venir, et je crois qu'on ne peut que saluer l'impressionnant travail réalisé par notre doctorante. Même si de prime abord mon intérêt irait sur le souchet, je pense que le vrai fond de cette étude est lié aux invertébrés aquatiques, c'est bien cette microfaune qui est en fait la base alimentaire de tous les oiseaux que nous observons ou que nous chassons.

Je souhaitais également vous dire quelques mots de l'écocontribution. Il s'agit du dispositif mis en place suite à la réforme de la chasse, où pour chaque validation d'un permis de chasser, la Fédération Nationale des Chasseurs abonde ce fonds de 5 € et l'Etat, via l'Office Français de la Biodiversité, de 10 €. Il y a ensuite une répartition entre chaque région cynégétique, sur la base de projets relatifs à la biodiversité pour lesquels chaque fédération départementale des chasseurs candidate.

Or, j'ai appris avec surprise que ce dispositif faisait l'objet d'un recours juridique de la part de trois associations, dont deux que vous connaissez, l'ASPAS (l'Association Pour la Protection des Animaux Sauvages) et la Ligue pour la Protection des Oiseaux France. Grosso modo, il s'agit de dire que ce fonds est illégal, et que les actions menées par nos fédérations ne relèvent en rien de la biodiversité. Je ne vais pas polémiquer, mais quand même. Sur la forme, il s'agit d'une participation qui provient du budget des validations des permis de chasser, et sur le fond, j'invite tous les sceptiques à venir voir ce que nous réalisons en Vendée grâce à cette écocontribution :

- le projet Agri biodiversité en partenariat avec notre Fédération régionale,
- le recensement et les projets de gestion des chemins ruraux en partenariat avec les communes et l'association des randonneurs,
- le baguage de passereaux à l'automne,
- ou encore un nouveau projet phare sur l'étude de nos zones humides, sur les odonates, les amphibiens, la flore, bref toute la biodiversité.

Je suis donc très serein, et je saurai aussi me souvenir de ces postures stériles voire méprisantes.

Pour finir, j'aurais pu vous parler d'un tas d'autres projets en cours, dont un majeur sur la Borderie du Marais, à Bois-de-Céné, mais je terminerais par les Marais de Lieu Dieu à Jard-sur-Mer, propriété du Conservatoire du Littoral. J'ai pu assister personnellement à la restitution annuelle des travaux et de la gestion de ce site auprès du comité de gestion, et comme à chaque fois, j'ai le sentiment d'un travail impeccablement fait et brillamment accompagné par Marion Dauvergne.

Pour autant, nous nous sommes aperçus, au moment des différents confinements, que le public ne pouvait évidemment pas découvrir les espaces naturels que nous gérons et qui restent, pour certains d'entre eux, partiellement inaccessibles.

Un projet de visite virtuelle est donc en cours d'élaboration, avec l'aide, une nouvelle fois des financements de l'écocontribution, pour faire découvrir notamment le site des marais de Lieu Dieu. Vous pourrez en avoir un aperçu à la fin de cette intervention.

Mais rien ne vaut une vraie balade « nature » alors je vous invite à vous inscrire aux animations d'été qu'encadrera Marion, pour découvrir ces marais !

Je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite une bonne fin d'assemblée générale.

## 8- Rapport de la commission Grand gibier (Président de la commission – Olivier PERROCHEAU)

Mesdames, Messieurs,  
Chers collègues,

C'est un plaisir pour moi de vous retrouver physiquement à l'occasion de cette assemblée générale pour évoquer avec vous : les travaux réalisés par la commission grand gibier ainsi que l'évolution des populations des trois espèces de grands animaux, présentes à l'état sauvage dans notre département.

Tout d'abord, le **cerf élaphe**.

Les chiffres des réalisations de plan de chasse de l'espèce sont en progression par rapport à ceux de la saison passée, favorisés par une attribution plus conséquente. Nous atteignons ainsi 80 réalisations soit un taux de réalisation supérieur à 70 %.

Après avoir interrompu les suivis de population par indice nocturne durant deux années consécutives, cette année nous avons enfin pu enfin réaliser cette méthode de comptage sur le massif de Mervent-Vouvant et sa grande périphérie. Il en résulte la confirmation que la population de grands cervidés se porte toujours bien. Si la population d'animaux semble s'être stabilisée à un bon niveau dans le massif mère, l'espèce continue son développement et son extension territoriale dans des zones plus ouvertes et notamment dans des secteurs où sa présence n'est pas souhaitable. Le taux de réalisation en forêt domaniale est de 81 % mais uniquement de 67 % sur les deux grands groupements périphériques à la forêt, alors que les hardes sont pourtant bien présentes.

Les objectifs de gestion concernant cette espèce restent inchangés : maintenir les effectifs à un niveau supportable pour l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et contenir le développement territorial de l'espèce.

A cette fin, nous allons attribuer pour la troisième saison consécutive des bracelets « indifférenciés » dans les zones où son développement n'est pas souhaité, conformément aux dispositions de notre schéma départemental. Nous allons également demander aux responsables de territoire des secteurs concernés de réaliser les prélèvements nécessaires, en particulier sur les biches.

Concernant le **chevreuil**, les chiffres sont en augmentation par rapport la saison précédente : près de 5 000 attributions pour plus de 4 500 réalisations, soit près de 250 de plus que la saison passée. Le taux de réalisation approche les 94 %, valeur stable ces dernières années, ce qui prouve que nos attributions en constante augmentation n'ont pas atteint leur limite.

Le schéma départemental de gestion cynégétique 2018-2024 prévoyait l'expérimentation sur le massif du Pays Yonnais du plan de chasse triennal pour le chevreuil. Un travail important pour l'étude de sa mise en place a été réalisé.

Ce travail a montré que sa mise en œuvre ne semble pas adaptée à notre département et que cet outil n'est pas le plus approprié pour gérer au mieux les populations de chevreuil. Le nombre important de territoires, leur faible superficie ainsi que le nombre moyen d'attribution relativement faible, nous ont très vite montré que la mise en place de ce système lourd, n'apporterait pas d'amélioration de gestion. Après discussion avec les différents représentants départementaux des forestiers à l'origine de cette demande, à savoir le Centre Régional de la Propriété Forestière et FRANSYLVA 85, il a été décidé d'abandonner l'expérimentation d'un plan de chasse triennal. Cette décision a été soumise et acceptée en Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Depuis 2020, nous continuons également notre effort d'amélioration et de simplification des règles d'attribution « chevreuil » par la concertation avec les différents représentants concernés par le monde de la chasse mais également par un travail sur notre logiciel qui nous permet, comme pour le plan de chasse lièvre, de définir une proposition d'attribution.

Nous avons dans un premier temps diminué la surface des unités de gestion « chevreuil » en passant de 23 à 47 unités pour le département. Sur ces unités, en fonction de nos connaissances et des remontées de terrain, des taux de réalisation, du nombre de chevreuil vus lors des comptages lièvre, nous définissons un niveau d'abondance puis une règle d'attribution par rapport à la surface boisée et à la surface totale. Le but reste bien évidemment d'être le plus juste possible entre tous les territoires, même si nous sommes conscients que tout n'est pas parfait. Nous vous demandons à l'inverse de bien considérer notre volonté d'être objectif et équitable entre tous les territoires.

Enfin, et bien évidemment, je vais m'attarder quelque peu sur le **sanglier**.

Pour la quatrième année consécutive, les chiffres sont en augmentation. Plus de 4 800 attributions ont été effectuées pour une réalisation de près de 3 300 animaux déclarés prélevés à ce jour soit plus de 450 que la saison précédente... Le taux de réalisation est de l'ordre de 66 %.

Les prélèvements de la saison ont quasiment doublé en 4 ans ! Les actes de chasse durant la période d'ouverture anticipée sont en constante augmentation, à l'approche ou à l'affût mais plus encore avec des chiens courants. Ceux-ci favorisent la mobilité permanente des compagnies avant la récolte des céréales et réduisent significativement les dégâts aux cultures.

Les dégâts occasionnés aux cultures par les sangliers entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 30 juin 2021 n'ont pas été en corrélation avec la forte reproduction de l'espèce. La réalisation d'un agrainage de dissuasion raisonné dans les grands massifs boisés et le linéaire important de clôtures électriques provisoires en place, ont prouvé une nouvelle fois leur efficacité.

Au-delà de ces moyens de prévention, ce sont vos efforts qui ont permis de maintenir un niveau de dégât maîtrisé sur la saison 2020-2021. Le Conseil d'Administration a ainsi fait le choix pour la saison à venir de vous soumettre un niveau de contribution territoriale à 1 centime de l'hectare, faisant suite à la baisse du bracelet la saison précédente à 25 €.

J'attire cependant toute votre attention sur la saison en cours, où les prélèvements atteignent un niveau record, et où les dégâts suivent cette tendance. Nous sommes loin de tomber dans l'autosatisfaction, et nous devons composer entre la vigilance et l'inquiétude.

Patrick Hubert en a déjà parlé, la simplification administrative souhaitée par votre fédération est importante pour la maîtrise des coûts. Je vous remercie d'avoir compris que les paiements en ligne, les demandes et déclarations de plan de chasse par votre espace adhérent ainsi que toutes les correspondances en ligne réduisent significativement les frais de fonctionnement et les coûts de personnel.

Cependant, les réattributions hebdomadaires de bracelets restent très importantes et chronophages. De plus en plus fréquentes, elles représentent désormais une charge de travail importante. 46 « vagues » de réattribution ont été réalisées, avec parfois seulement quelques bracelets voire un seul plusieurs fois. Beaucoup de territoires demandent régulièrement des bracelets au cours de la saison (jusqu'à neuf fois pour certains d'entre eux !). Ainsi, depuis un an déjà, nous avons décidé de vous proposer de modifier les attributions initiales (hors des territoires en points noirs) et de viser **60 %** de la moyenne des attributions (et non pas des réalisations) des trois dernières saisons pour chaque territoire demandeur. Le plan de chasse est un outil qui doit servir dans les deux sens : limiter les attributions et donc les prélèvements dans le cas où l'on souhaite maintenir le niveau de population, ou alors les augmenter pour diminuer la population. En l'état, tous nos efforts conduiront à minima, je l'espère, à stabiliser les niveaux de populations.

Malgré des prélèvements records, comme la saison passée il reste encore par endroit une population importante de sangliers. Si l'abondance a des avantages, elle peut avoir aussi de nombreux inconvénients si elle n'est pas gérée. Pour cela, il faut que nous restions à vigilants face aux dégâts et que nous soyons à l'écoute des exploitants agricoles de nos territoires afin que dès le mois de juin nous puissions intervenir si nécessaire. Profitez de votre première attribution plus conséquente pour réaliser dès le début de saison des prélèvements plus importants en donnant des consignes de tir moins sélectives. Je vous le rappelle, les prélèvements réalisés durant cette période anticipée permettent un remboursement de 50 % du prix du bracelet.

Pour les territoires de petite ou moyenne surface, nous vous conseillons vivement de vous regrouper avec les chasses voisines. Il n'est plus contestable que les regroupements de territoires reste la méthode plus adaptée pour une chasse et une gestion efficace du sanglier.

Enfin, concernant les trois espèces de grand gibier, nous avons décidé de mettre en place un **« bracelet de remplacement »** en cas de dépassement « involontaire » de plan de chasse. J'insiste bien sur le caractère involontaire, nous serons intransigeants sur ce point. Ce bracelet permettra d'alléger le travail des personnels assermentés, l'encombrement des tribunaux et surtout d'éviter l'incompréhension des chasseurs sur le terrain. En effet, l'application de la loi conduit à saisir l'animal prélevé, et à réaliser un procès-verbal à transmettre au procureur. Ce nouveau dispositif devrait permettre d'améliorer largement le fonctionnement actuel. Nous communiquerons ultérieurement sur les dispositions de mise en œuvre de ce bracelet.



Pour terminer sur le sanglier, je vous invite à découvrir une vidéo sur les mœurs de l'espèce.

Mesdames, messieurs, je vous remercie, et je vous souhaite une bonne fin d'assemblée générale et une très bonne saison 2022-2023.

## 9- Rapport moral (Président de la FDC85 - Gilles DOUILLARD)

Pour conclure la première partie de cette assemblée générale, je vais désormais vous lire mon rapport moral. Vous l'avez toutes et tous compris, cela sera mon dernier en tant que Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée. J'assume ce rôle depuis 2004, et j'en suis administrateur depuis plus de vingt ans. Il y a des pages qui doivent se tourner, cela en est une, mais pas une fin en soi. J'ai tenu à assumer ce rôle jusqu'au bout, et j'ai toute confiance en la future équipe.

Je souhaite aborder en premier lieu le sujet de l'Influenza aviaire. Comme vous le savez, une terrible épidémie touche la France, et en premier lieu le Sud-Ouest et un ensemble englobant les Pays de la Loire, le Sud de la Bretagne et les Deux-Sèvres. Des dépeuplements massifs et historiques ont été entrepris dans les élevages avicoles, n'épargnant bien évidemment par les élevages de gibier, et donc les perdrix et le faisane. Les Pays de la Loire et les Deux-Sèvres sont la zone cœur de l'élevage de gibier en Europe, que cela soit par l'incubation des œufs que pour l'élevage des reproducteurs ou des jeunes oiseaux. La situation est simple et critique : si jamais il était possible de réaliser des lâchers en milieu naturel, ce qui ne sera déjà probablement pas le cas, il n'y aura de toute façon pas ou très peu d'oiseaux pour le faire. Cela veut dire que les lâchers de repeuplements sont compromis de façon quasi-certaine, et qu'il n'y aura pas non plus la possibilité de disposer d'oiseaux pour les lâchers lors de la saison cynégétique.

Nous ne souhaitons évidemment pas une telle situation et je tiens à exprimer toute ma solidarité auprès des éleveurs qui vivent une situation dramatique. Nous vous avons cependant alertés sur les risques probables d'une crise en raison de la grippe aviaire par le passé, et la crainte d'une saison blanche si aucune politique de repeuplements en petite faune, d'aménagements du milieu et de gestion des prélèvements n'était faite. Nous sommes malheureusement à l'aube de ce que cela arrive.

Il y a alors deux manières d'aborder cette situation : se décourager, ou alors prendre le problème à bras le corps en s'investissant d'autant plus. Qui plus est, cette crise risque de durer. Les éleveurs vont devoir reconstituer leur patrimoine de reproducteurs, beaucoup vont malheureusement avoir du mal à absorber les pertes financières actuelles et il n'est pas exclu que de futures épidémies de grippe aviaire arrivent à nouveau. Cela implique pour chacun de devoir gérer avec intelligence la prochaine saison cynégétique, et peut-être de s'abstenir de tirer vos populations locales de faisans ou de perdrix. Ce capital sera peut-être votre sauf-conduit à court-terme, avant que nous recommencions des démarches proactives en faveur du repeuplement.

Une autre crainte concerne l'indemnisation des dégâts et la gestion des populations de grands animaux, et surtout le sanglier. Nous franchissons des paliers de prélèvements tous les ans depuis cinq ans. Il y a bien sûr la satisfaction de voir que les efforts sont faits en matière de prélèvements, mais la situation actuelle a tendance à me rappeler celles connues il y a dix ans par d'autres Fédérations. Les efforts étaient faits, et sûrement bien faits, pour réguler ces populations, et les dégâts sommes toutes contenues. Or, nous venons de basculer cette année dans une période où cette gestion se complexifie, et où la facture

augmente. Elle augmente sans même prendre en compte l'explosion du cours des céréales en raison du conflit ukrainien.

La Vendée est encore relativement épargnée, mais nous commençons, peut-être, à basculer vers des années difficiles. Et nous ferons alors le même constat que plusieurs autres fédérations : le système de la loi d'indemnisation des dégâts est obsolète. Les chasseurs paient l'intégralité des dégâts, gèrent toute la partie administrative sans compensations, et ne chassent que sur les deux tiers du territoire. Pourtant, nous payons tout de même l'intégralité des dégâts. Nous ne demandons pas à chasser partout, mais dans ce cas-là, le prorata doit être pris en charge, car il s'agit bien souvent des fonds de provenance des animaux. Si rien n'est fait, nous apprendrons dans la presse une cessation de paiement par une Fédération, et sa disparition. Que fera l'Etat ensuite ? Vers qui se tourneront nos partenaires agricoles et les collectivités locales pour solutionner une problématique départementale et multiple ?

Dans tous les cas, il n'y aura qu'un mot d'ordre pour toute la chasse française : solidarité. Si rien n'est fait, le Président de la FNC, Willy SCHRAEN, a indiqué qu'il demandera aux fédérations l'arrêt de l'indemnisation des dégâts d'ici la fin de l'année. Nous ne souhaitons évidemment pas en arriver là, mais les fédérations ne peuvent plus porter seules ces efforts humains et financiers.

Enfin, je souhaiterais terminer ce rapport moral par mon regard sur l'évolution de la chasse et du regard de la société sur celle-ci. Lorsque j'ai pris mes fonctions, le rôle d'un Président de Fédération et le regard sur un simple chasseur étaient à des années lumières de ce qu'il est aujourd'hui. Pourtant, quand on y réfléchit, c'était il y a moins de vingt ans. Cependant, il y a eu un infléchissement, certainement diffusé à grande vitesse par la montée en puissance des réseaux sociaux et la médiatisation croissante des points négatifs liés à la chasse. Quatre fois moins d'accidents par la chasse, cela sera toujours de trop, mais une diffusion du sujet permanente sur les télévisions, les ondes radios ou la presse écrite. Le chasseur serait devenu l'ennemi public numéro 1. Il y a un nécessaire travail d'image à poursuivre, par chacun d'entre nous et par votre Fédération, mais j'aimerais que soit traité avec autant d'importance ce que nous faisons pour l'environnement : la plantation de haies, la gestion différenciée, l'entretien des milieux naturels humides ou du bocage, ou tout simplement la vie à laquelle nos sociétés de chasse contribue dans chaque commune rurale. Mesdames, Messieurs, pour tout cela, vous devez être vivement remercié(e)s !

C'est pour cela qu'il ne faut pas perdre espoir, continuer à faire ce que nous savons faire, ne pas rompre le dialogue mais au contraire toujours plus l'engager. Restons forts, restons unis.

Vive la chasse, et vive la Vendée.

## 10- Organisation des services de la FDC85 (Directeur de la FDC85 – Sébastien FARAU)

Mesdames, Messieurs,

Nous n'avons eu que peu d'occasions de nous voir physiquement et en si grand nombre depuis trois ans, et c'est pour moi une première de m'adresser à vous directement, plutôt qu'à travers un écran ou lors de rencontres plus restreintes, comme les réunions de secteur.

Je me suis longuement questionné sur le sujet que j'allais aborder avec vous aujourd'hui. Je pourrais vous parler de gestion adaptative, mais ça n'a pas été une réussite donc cela attendra un peu. J'aurais aussi pu aborder l'indemnisation des dégâts et la gestion des populations de sangliers, mais je crois qu'on en entend tous suffisamment parler. Il y avait aussi la réforme de la chasse, mais là-encore, nous en avons beaucoup parlé depuis trois ans, et cela reviendrait à faire des redites.

Dans la mesure où nous ne nous étions jamais rencontrés pour certains, je me suis demandé ce qui m'avait le plus interpellé depuis ma prise de poste il y a presque trois ans. Et ce qui m'est apparu, est la méconnaissance ou en tout cas la découverte de ce qu'est la Fédération, de son personnel et de comment elle fonctionne et est structurée. C'est assez paradoxal quand on constate chaque année votre participation à notre Assemblée Générale, où nous pouvons être fiers de votre implication.

Votre Fédération a bien sûr un Conseil d'administration de 16 élus qui décide des orientations, soit directement ou par le biais des commissions, vous venez d'en entendre la synthèse. Je suis de mon côté chargé de la mise en œuvre de ces décisions même si je peux, à l'aide de toute l'équipe, être force de propositions.

Cette équipe représente à l'heure actuelle 21 personnes et a la particularité d'avoir trois services. Vous avez ce qui constitue conventionnellement les fédérations des chasseurs, les services administratif et technique, et depuis 2013, la Fédération de Vendée a voté une modification de ses statuts pour créer un service environnement. L'idée était simple : le tronc commun habituel des fédérations, les services administratifs et techniques, est financé par les validations de permis de chasser, tandis que le service environnement répond à des appels à projets, gère des espaces naturels sous conventions ou peut réaliser des prestations. Ce service est autofinancé depuis 2015 par des fonds autre que le cynégétique. Bien entendu, il peut y avoir aussi des missions des autres services qui appuient ce type de financements.

Sans être exhaustif, je vais vous présenter notre personnel et ses missions. Tout d'abord le Service administratif. Nous accueillons depuis la mi-février un nouveau responsable de service, Bernard PERPERE, qui a pris la suite de Franck PETOT, à qui je souhaite beaucoup de réussite dans ces nouveaux projets. Je ne vous dis pas d'où vient Bernard, je vous laisserai dialoguer avec lui mais petit indice ce n'est pas d'Alsace.

Il assure la coordination d'une équipe de quatre personnes :

- Delphine GIRAUD, qui vous reçoit à l'accueil de la Fédération et s'occupe du suivi administratif de l'ensemble des formations, dont le permis de chasser et la nouvelle formation sécurité.
- Lucie CARRE, que vous avez au téléphone pour vos adhésions notamment. Elle est en lien avec le service technique pour ce qui concerne les territoires, et elle organise grandement l'Assemblée Générale.
- Céline LAMBERT, dont le poste est réparti entre la gestion administrative pour l'indemnisation des dégâts, et le suivi administratif des plans de chasse.
- Enfin, Marie-Christine GENTREAU, notre comptable, qui va également être notre régisseur du Guichet Unique pour les validations du permis de chasser.

Ce sont toutes ces personnes qui reçoivent vos appels en général, et si on adopte le bon ton, on est très bien reçu et servi.

Vous connaissez ensuite le service technique ou en tout cas les techniciens de votre secteur, qui sont sous la houlette de Pascal BONNIN. C'est un peu notre patriarche, il est là depuis 1991, et c'est aussi celui avec qui vous échangez quand il y a vraiment un questionnement important. Il coordonne un service technique de neuf personnes. Il y a d'abord des binômes sur 4 secteurs – vous pouvez consulter la carte à l'écran et ces binômes : Vincent ROTUREAU et Marc LORIEUX sur le secteur 1, Cyril MERLET et Eric EVEILLE sur le secteur 2, Philippe VERNEAU et Christophe GABORIEAU sur le secteur 3 et Frédéric LAFONTAINE et Matthieu REGIS sur le secteur 4.

Chacun des binômes est composé d'un technicien et d'un agent assermenté. Les techniciens vont gérer les comptages, les plans de chasse, et sont aussi chacun responsables d'une commission de la Fédération, tandis que nos agents vont s'occuper avec vous de vos droits de chasse pour l'organisation de vos territoires et réaliser également les missions de police de la chasse sur l'ensemble de la Vendée. Toute cette équipe s'occupe également des formations, notamment du permis de chasser et bientôt de la formation sécurité, et sont aussi des interlocuteurs en cas de dégâts de grands animaux pour la prévention ou les relations entre territoires pour la chasse. Entre il y a vingt/vingt-cinq ans et maintenant, il s'agit de professions qui ont énormément évolué, et dont le temps n'est plus réparti comme avant. On souhaite conserver ce lien avec les territoires, mais c'est aussi pour ça qu'il y a des choses sur lesquelles on va plus vite et on dématérialise.

Depuis l'année dernière, Lucien RABAUD en a parlé un peu, nous avons un chargé de mission dédié à la petite faune, Mickaël ANGELIN. Notre objectif était d'avoir des projets forts autour de la petite faune, et Mickaël travaille de concert avec les techniciens de votre secteur, qui vous connaissent et appuient ces démarches à mener sur le long-terme.

Enfin, nous avons pour terminer le service environnement, composé de cinq personnes. J'en étais le responsable avant d'être directeur, et je continue à le suivre en direct. David MARCHEGAY a déjà abordé les grandes missions de chacun d'entre eux. Je vais être plus général, en rappelant qu'au départ, ce service comptait deux personnes, moi-même et Maxime BOBINEAU en 2014, puis qu'il s'est étoffé progressivement, avec :

- Mickaël MIMAUD en 2017 pour la restauration bocagère.
- Marion DAUVERGNE qui gère depuis 2018 le Marais de Lieu Dieu.

- Axelle MOREAU, qui a commencé par un stage de M2, puis un petit contrat, puis trois ans dans le cadre d'une thèse, et qui poursuivra sa mission avec nous ensuite en CDI, pour des missions très larges de recherche.
- En 2019, c'est Adeline LERAY qui nous a rejoint et a repris mes anciennes missions, tout en gérant l'écocontribution qui n'est pas un petit morceau.

Notre politique au sein de la Fédération est simple : si ces missions sont en faveur de la biodiversité – ce qui inclut les espèces chassables et leurs habitats – et que nous disposons des moyens pour réaliser ces missions sans que cela pèse financièrement sur vous, nous continuons à développer ce service. Cela ne peut se faire sans le lien étroit qui est entretenu avec les responsables de territoires et les chasseurs, qui nous ouvrent les portes de leurs terrains, qui sortent leurs bottes pour planter ou qui nous permettent de rencontrer localement des élus.

Voilà un bref survol des services de la Fédération, qui interagissent en permanence car les missions sont très transversales.

Je sais que parfois on peut avoir l'impression que les choses ne vont pas assez vite ou ne sont pas parfaites, mais il s'agit d'équipes compétentes qui ont le sens du service vis-à-vis de leurs adhérents et de leurs partenaires, et bien sûr dans l'application des orientations données par le Conseil d'Administration.

Après deux années de coupure, nous commençons tout juste à retrouver du lien, que nous souhaitons maintenir et développer dans les années à venir. Cela sera sûrement l'occasion d'un travail commun avec le futur Conseil d'Administration.

Je vous remercie de votre attention et je vous retrouve tout à l'heure pour répondre aux questions SVP.

## 11- Rapport financier (Trésorier – Michel DERIEZ)

Je vais vous présenter les comptes annuels de l'exercice pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 tels qu'ils ont été approuvés par notre Commissaire aux Comptes. L'exercice a fait ressortir un excédent de 94 172 euros contre un excédent de 127 586 euros en 2020.

L'association a choisi de continuer à distinguer les deux secteurs d'activité et les résultats se répartissent comme suit :

- Secteur général = + 7 705 € (N-1 = + 92 971 €)
- Secteur Dégâts Grand Gibier = + 86 467 € (N-1 = + 34 615 €)

### COMPTE DE RESULTAT FED. DEPT. DES CHASSEURS DE LA VENDEE

	30/06/2021	30/06/2020	% N/N-1
Cotisations : timbres	1 184 902	1 203 009	-1,51%
Plans de chasse, contrats de serv., ventes diverses	727 196	668 629	8,76%
Subventions collectivités	497 910	376 906	32,10%
Autres produits	2 908	8 126	-64,21%
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 412 916</b>	<b>2 256 670</b>	
Achats de marchandises et Indemnisations DGG	-179 946	-178 344	0,90%
Autres achats et ch externes	-766 928	-566 766	35,32%
Aides financières sté chasse	-131 111	-143 740	-8,79%
Impôts et taxes	-89 975	-85 908	4,73%
Charges de personnel	-1 020 231	-979 449	4,16%
Dot.aux amortissements et provisions	-196 363	-210 491	-6,71%
Autres charges	-4 839	-6 924	-30,11%
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-2 389 393</b>	<b>-2 171 622</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>23 523</b>	<b>85 048</b>	
Résultat financier	39 884	28 423	
Résultat exceptionnel et impôts	30 765	14 115	
<b>RESULTAT NET FDCV</b>	<b>94 172</b>	<b>127 586</b>	
<b>Résultat secteur général</b>	<b>7 705</b>	<b>92 971</b>	
<b>Résultat dégâts grand gibier</b>	<b>86 467</b>	<b>34 615</b>	

**Le résultat de l'exercice du secteur dégâts de grand gibier** fait apparaître un excédent de 86 k€ contre un excédent de 35 k€ en (N-1) :

- **Les recettes dégâts de grand gibier** s'élèvent à 380 k€ contre 300 k€ en (N-1). Cette hausse s'explique notamment par la mise en place de la contribution à l'hectare (+61 k€) et par l'augmentation du nombre de bracelets sangliers et cervidés attribués (+13 k€).
- **Les charges dégâts de grand gibier** s'élèvent à 293 k€ contre 266 k€ en (N-1) soit une hausse de 27 k€ par rapport à N-1 qui s'explique notamment par la hausse des indemnités aux agriculteurs de 23 k€ pour s'établir à 104 k€ contre 81 k€ en (N-1) et aux estimateurs (+4 k€).

**Le cumul des réserves et du résultat de l'année du secteur dégâts de grand gibier** permettra de disposer d'une réserve de 442 k€ après l'affectation du résultat 2021 qui vous sera proposée.

**Le résultat de l'exercice du secteur général** fait apparaître un excédent de 8 k€.

- Les recettes du secteur général s'élèvent à 2 012 k€ contre 1 935 K€ (N-1), soit une hausse de 77 k€ par rapport à (N-1) qui s'explique notamment par la part grandissante des subventions 497 k€ (+120 k€) dont 387 k€ liées à l'environnement.
- Les charges d'exploitation du secteur général s'élèvent à 2 056 k€ contre 1 835 k€ (N-1) soit une hausse de 221 k€ par rapport à N-1 et s'explique par :
  - o La charge des travaux de remise en état et de mise aux normes des locaux du service technique.
  - o Le recours à des prestataires extérieurs pour certaines missions liées à l'environnement.
  - o Les charges principales concernent les frais de personnel qui s'élèvent à 991 k€ en hausse de 48 k€ vis-à-vis de 2020 et qui s'explique notamment par deux embauches.
  - o La baisse de certaines charges liés au COVID constatée en 2020 s'est poursuivie en 2021 : organisation AG, frais de déplacement et de réception, carburant....

Compte tenu du résultat financier et du résultat exceptionnel, le résultat net du secteur général s'établit donc à un excédent de 7 705 € contre 92 971 € en 2019-2020.

Le service « environnement », inclus dans le secteur général, a une activité de 382 k€, soit 19 % des produits et génère un résultat positif au 30/06/2021 de 7 k€.

### **Analyse 2021 de l'activité "environnement"**

	€
Subventions collectivités	366 325
Prestations techniques et fermages	15 741
<b>Total des produits</b>	<b>382 066</b>
Salaires et charges sociales	- 240 349
Prestations de sous-traitance	- 90 709
Autres frais généraux directs	- 43 827
<b>Total des charges -</b>	<b>374 885</b>
<b>Excédent 2021</b>	<b>7 181</b>

**Globalement, le résultat net de la fédération que vous aurez à approuver est un excédent de 94 172 € que nous vous proposerons d'affecter aux réserves de l'association.**

**Au niveau du bilan**, le résumé des éléments d'actif et de passif arrêté au 30 juin 2021 et qui figure dans le tableau ci-dessous, est le suivant :



## BILAN FED. DEPT. DES CHASSEURS DE LA VENDEE

	30/06/2021	30/06/2020
Immobilisations nettes	899 931	1 026 226
Actif circulant	2 830 635	2 622 253
<b>ACTIF</b>	<b>3 730 565</b>	<b>3 648 479</b>
<hr/>		
Fonds propres et réserves	2 126 953	2 033 981
Réserves DGG	355 585	320 970
Résultat	94 172	127 586
Subventions invest.	44 398	62 467
<i>Fonds propres</i>	<i>2 621 108</i>	<i>2 545 004</i>
Provision pour risques et charges	234 000	206 000
Emprunts et dettes financières	0	0
Dettes d'exploitation	875 458	897 475
<b>PASSIF</b>	<b>3 730 565</b>	<b>3 648 479</b>

- L'actif immobilisé, qui est de 900 k€, est constitué principalement de la ferme de Choisy, du siège social de Château Fromage, de terres ainsi que des matériels divers : informatiques et de transport.
- Les investissements de l'exercice de 85 k€ ont été autofinancés et concernent principalement du matériel de transport et du matériel et mobilier pour le service technique.
- L'actif circulant concerne les stocks de matériels, les créances envers les adhérents, les subventions à percevoir et la trésorerie.
- La hausse du résultat entraîne celle de la trésorerie malgré l'autofinancement des investissements.
- Les fonds propres sont représentatifs de réserves de l'association à hauteur de 2 621 k€ dont 356 k€ de réserves pour le secteur dégâts grand gibier, 94 k€ de résultat net 2021 à affecter et de 44 k€ de subventions d'investissements.

**Je vais maintenant vous présenter le budget prévisionnel pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 de l'association.**

Le conseil d'administration a pris l'option de continuer à suivre deux secteurs d'activité : dégâts grand gibier et secteur général.

Le budget prévisionnel 2022-2023 a été établi dans des conditions « normales » d'exploitation malgré les crises actuelles.

**Pour les dégâts de grand gibier**, le budget prévisionnel 2022-2023 a été construit avec un volume d'attributions équivalent à la saison de chasse en cours et des prix de bracelets identiques à 2021-2022. **Le budget prévisionnel dégâts de grand gibier qui présente 336 k€ de charges (dont 119 k€ d'indemnisations correspondant à la moyenne des trois dernières saisons) et 336 k€ de produits est en équilibre.**

**Du côté du service général, le montant total des recettes et des charges est de 2 158 k€, soit un budget général à l'équilibre.** Les recettes étant constituées principalement des recettes statutaires de 1 236 K€ (en légère diminution avec la baisse des effectifs chasseurs) et des subventions de fonctionnement pour 566 k€ en augmentation de 100 k€. Les charges sont principalement constituées par les frais de personnel pour 1 215 k€ (56 % du budget de charges) avec un chargé de mission en plus pour l'activité subvention.

Je vous remercie de votre attention et je vais maintenant laisser la parole à notre Commissaire aux Comptes, Monsieur Francis GUILLEMET.

## 12- Rapport du Commissaire aux Comptes (CAC – Francis GUILLEMET)

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 14 avril 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association « Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée » relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fait à la Roche-sur-Yon, le 13 avril 2022.

Le Commissaire aux comptes, Groupe Y BOISSEAU

## 13- Vote des résolutions (Trésorier – Michel DERIEZ)

Maintenant que les comptes ont été certifiés par notre Commissaire aux Comptes, je vais vous demander de bien vouloir voter les résolutions suivantes.

### **1<sup>ère</sup> résolution : approbation des comptes 2020-2021**

Après avoir entendu le rapport du Président sur la gestion du Conseil d'Administration, la situation et les activités de la Fédération, le rapport du Trésorier sur les comptes de l'exercice, le rapport général du Commissaire aux Comptes sur les mêmes comptes, je vous propose d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et de donner quitus aux administrateurs.

#### VOTE A MAIN LEVEE

Qui est contre ? *Personne.*  
Qui s'abstient ? *Personne.*

Merci de votre confiance.

### **2<sup>ème</sup> résolution : affectation du résultat**

Après avoir constaté que l'exercice clos au 30 juin 2021 se solde par un excédent global de 94 212,97 €, je vous propose d'affecter :

- L'excédent du secteur général, d'un montant de 86 466,67 €, à la réserve du secteur général.
- L'excédent du secteur Dégâts de Grand Gibier, d'un montant de 7 705,30 €, à la réserve du compte Dégâts Grand Gibier.

#### VOTE A MAIN LEVEE

Qui est contre ? *Personne.*  
Qui s'abstient ? *Personne.*

Merci de votre confiance.

### **3<sup>ème</sup> résolution : conventions réglementées**

Je vous propose d'approuver les conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes mis à disposition des adhérents au siège social de la Fédération.

#### VOTE A MAIN LEVEE

Qui est contre ? *Personne.*  
Qui s'abstient ? *Personne.*

Merci de votre confiance.

### **4<sup>ème</sup> résolution : projets de budgets prévisionnels 2022-2023**

Après avoir pris connaissance du rapport financier, je vous propose d'approuver les budgets prévisionnels 2022-2023, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## VOTE A MAIN LEVEE

Qui est contre ? *Personne.*

Qui s'abstient ? *Personne.*

Merci de votre confiance.

### **5<sup>ème</sup> résolution : montant du timbre fédéral annuel 2022-2023**

Je vous propose de fixer à 74 € le montant du timbre fédéral annuel 2022-2023, dont 0,50 € pour la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage ; à savoir le même montant que la saison 2021-2022 pour le timbre fédéral et une augmentation de 20 centimes de participation auprès de la Fondation.

## VOTE A MAIN LEVEE

Qui est contre ? *Personne.*

Qui s'abstient ? *Personne.*

Merci de votre confiance.

### **6<sup>ème</sup> résolution : montants des cotisations temporaires 2022-2023**

Je vous propose de fixer :

- Le montant du timbre fédéral temporaire 9 jours (non renouvelable) à 37,00 € (soit 50 % de la cotisation annuelle).
- Le montant du timbre fédéral temporaire 3 jours à 18,50 € (soit 25 % de la cotisation annuelle).

## VOTE A MAIN LEVEE

Qui est contre ? *Personne.*

Qui s'abstient ? *Personne.*

Merci de votre confiance.

### **7<sup>ème</sup> résolution : barèmes des contributions liées au contrat multiservices 2022-2023**

Je vous propose de fixer comme suit le barème des contributions liées au contrat multiservices, par les titulaires du droit de chasse :

- Droit fixe : 49,20 €.
- Droit proportionnel à la superficie :
  - o De 0 à 500 Ha : 0,256 € par Ha.
  - o Au-delà de 500 Ha : 0,063 € par Ha.
- Assurance responsabilité civile organisateur de chasse « dommages à autrui » : 20 €.

Ces barèmes restent donc inchangés pour la 4<sup>ème</sup> saison consécutive.

## VOTE A MAIN LEVEE

Qui est contre ? *Personne.*

Qui s'abstient ? *Personne.*

Merci de votre confiance.

### **8<sup>ème</sup> résolution : montants des cotisations départementales grand gibier 2022-2023**

Je vous propose de fixer comme suit le montant des cotisations départementales grand gibier pour l'exercice 2022-2023 :

- Cotisation départementale grand gibier : 12 €.
- Cotisation grand gibier temporaire 9 jours (non renouvelable) : 6 €.
- Cotisation grand gibier temporaire 3 jours (renouvelable 2 fois) : 3 €.

#### **VOTE A MAIN LEVEE**

Qui est contre ? *Personne.*

Qui s'abstient ? *Personne.*

Merci de votre confiance.

### **9<sup>ème</sup> résolution : barèmes des contributions au titre des dispositifs de plans de chasse**

Je vous propose de fixer comme suit le barème des contributions demandées aux chasseurs de grand gibier au titre des dispositifs de plans de chasse :

- Bracelet cerf, biche et jeune : 100 € l'unité.
- Bracelet « cerf » indifférencié : 80 € l'unité.
- Bracelet daim : 40 € l'unité.
- Bracelet chevreuil : 25 € l'unité.
- Bracelet sanglier : 25 € l'unité.
- Bracelet dans les enclos cynégétiques : 10 € l'unité.
- Bracelet « blanc » de dépassement de plan de chasse (cerf, chevreuil, sanglier) : deux fois le prix du bracelet au premier dépassement, trois fois le prix du bracelet au second dépassement.

**Note contextuelle : deux erreurs étaient sur le diaporama, avec l'absence du bracelet « cerf » indifférencié et le prix du bracelet à 30 € au lieu de 25 €. La seconde circulaire était quant à elle juste. Une intervention a eu lieu en fin d'Assemblée Générale pour préciser l'erreur et faire voter la résolution, acceptée à l'unanimité comme indiquée ci-dessous.**

#### **VOTE A MAIN LEVEE**

Qui est contre ? *Personne.*

Qui s'abstient ? *Personne.*

Merci de votre confiance.

### **10<sup>ème</sup> résolution : contribution territoriale**

Afin de maintenir un équilibre dans le compte analytique dégâts, et en tenant compte de la baisse des dégâts en 2020-2021, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale le maintien d'une part forfaitaire à 0,01 € par hectare, permettant d'équilibrer la balance des dégâts. Aucune part proratisée ne sera prélevée pour la saison 2022-2023. La contribution territoriale sera payée par les contributeurs « sangliers ».

## VOTE A MAIN LEVEE

Qui est contre ? *Deux contre.*  
Qui s'abstient ? *Une abstention.*

Merci de votre confiance.

J'en ai terminé avec le rapport financier et vous précise que conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts de la Fédération, l'ensemble des éléments budgétaires seront transmis au Préfet.

Je vous remercie de votre attention et je remercie à nouveau Monsieur Francis GUILLEMET, notre Commissaire aux Comptes.

Je vais désormais laisser la parole à la tête de liste « Ensemble pour une chasse durable en Vendée », David MARCHEGAY.

## 14- Présentation de la liste 1 « Ensemble pour une chasse durable en Vendée » (tête de liste : David MARCHEGAY)

Mesdames, Messieurs,

Je me présente aujourd'hui devant vous comme la tête d'une liste de candidatures pour le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée. Je souhaitais vous en faire une brève présentation et vous expliquer la manière dont le Conseil d'Administration pourra fonctionner, si bien entendu mes colistiers me font la confiance de m'accorder la présidence de la Fédération.

Vous l'avez tous constaté, désormais, les missions des Fédérations Départementales des Chasseurs sont devenues très larges et souvent techniques, et nécessitent des compétences diversifiées. A mon sens, le meilleur fonctionnement consiste à disposer du panel de ces compétences et de déléguer aux personnes les plus à même de porter ces dossiers et d'en apporter un regard éclairé aux autres membres du conseil d'administration. Ces délégations seront clairement définies et vous seront présentées.

Pour cela, j'ai souhaité rassembler des personnes représentant toute la diversité des modes de chasses vendéennes sur chaque secteur, en ajoutant des compétences liées à l'aménagement du territoire qui me semble essentiel aujourd'hui. Le travail sur les milieux sera par conséquent une des priorités de ce mandat. C'est une obligation si nous souhaitons préserver la qualité et la quantité de nos ressources faunistiques chassables mais également la biodiversité au sens large. Cette approche ne pourra aboutir qu'avec l'aide de nos partenaires qui sont principalement les agriculteurs, mais également les collectivités locales, comme le Département ou la Région, l'Etat, par des Etablissements publics que sont l'Agence de l'Eau, le Conservatoire du littoral ou encore l'Office Français de la Biodiversité. Je ne manquerais pas de solliciter une prochaine rencontre avec chacun d'entre eux

Au-delà d'une certaine continuité avec la politique déjà entreprise par le Conseil d'Administration actuel, je souhaite renforcer le lien avec vous, les adhérents : nous aurons bien sûr nos réunions de secteurs, pour se voir physiquement, mais pour créer des moments plus récurrents et ouverts, nous envisagerons des visioconférences ou des réunions en ligne où nous pourrions répondre à vos questions ou vous donner des informations en direct.

Je souhaite aussi accompagner toutes celles et ceux qui souhaitent découvrir le « monde » de la chasse. Tournons-nous vers eux, il est plus aisé de monter et d'expliquer que de sans cesse devoir se justifier !!! Il nous faut poursuivre nos efforts de communication.

Il nous faudra aussi anticiper les changements à venir en profondeur pour la chasse, comme nous avons pu le faire par le passé avec la création du Service environnement ou plus récemment avec notre volonté d'aller plus loin dans les politiques en faveur de la petite faune. Sans être devin, nous savons vers où nous devons aller.

Je ne m'étendrais pas plus car nous aurons largement l'occasion de communiquer vers vous dans les prochaines semaines, mais avant de conclure, je souhaitais remercier vivement Gilles Douillard, notre président sortant, qui a toujours laissé une ouverture pour les



échanges au sein du Conseil d'Administration et des commissions. Gilles, nous te remercions vivement pour ton investissement de plus de vingt ans pour la fédération et pour les chasseurs vendéens en général. A nous désormais d'en faire autant...

Merci, et bonne fin d'Assemblée Générale.

## 15- Réponses aux questions SVP (Directeur – Sébastien FARAU)

Mesdames, messieurs,

Chaque année, lors de l'envoi de notre première circulaire aux adhérents, nous vous transmettons un imprimé vierge vous permettant de nous solliciter sur une ou plusieurs questions relatives à la chasse. Nous vous avons laissé un mois de délai pour répondre, et nous n'avons pris en compte que celles reçues au-delà du 25 mars, puisqu'ensuite ces questions sont soumises en Conseil d'Administration.

Au total, nous avons reçu huit questions dans ces délais, dont certaines nous sont régulièrement posées, je vais quand même vous apporter des réponses.

Première question de Michel ROGEON, pour une chasse privée. En substance, la question concerne les attributions de tirs d'été du chevreuil, pour lesquels nous conditionnions ces attributions à un minimum de trois attributions pour un tir d'été. Il s'agissait de respecter un équilibre mâle/femelle au niveau des attributions, puisque le tir d'été vise essentiellement les brocards. Nous allons faire évoluer cette règle dès cette année, toujours dans un climat de concertation dès la précommission avec les règles suivantes :

- Pour 1 à 5 attributions, 3 tirs d'été maximum.
- Pour 6 à 10 attributions, 4 tirs d'été maximum.
- Pour 10 à 15 attributions, 5 tirs d'été maximum.
- Pour plus de 15 attributions, un tiers maximum en tir d'été.

Nous vous rappelons en revanche que la présentation des trophées de tir d'été est obligatoire lors de cette Assemblée Générale, sinon, nous ne renouvelons pas ces attributions en tirs d'été la saison suivante.

Ensuite, deux questions de M. NEVEU, pour une chasse privée. Alors M. NEVEU pose tous les ans les mêmes questions, en espérant peut-être que les réponses évoluent. Il a de la chance, ça bouge un peu sur l'une d'elles cette année. Pour ce qui concerne le report des bracelets de sangliers d'une saison sur l'autre, nous l'avons déjà expliqué à maintes reprises, ce sont des arrêtés millésimés, avec des bracelets d'une couleur correspondante à la saison, donc non, nous ne pouvons pas effectuer ce report. Ils nous interrogent à nouveau aussi, sur ce qui concerne les déchets de venaison. De ce côté-là, nous avons du nouveau depuis peu. Je vous avais indiqué que la FNC travaillait sur ces questions, et le travail a été orienté notamment sur la venaison dans son ensemble, en tout cas dans un premier temps. Nous allons de notre côté prendre contact avec Trivalis et évaluer les coûts d'une opération pour la collecte de déchets de venaison, quelle pourrait être la répartition, et ce qui est sûr c'est que la Fédération ne pourra assumer seule. Nous nous tournerons certainement vers nos partenaires.

Troisième question, de la Société de chasse communale de Luçon. A quand la formation sécurité ? Cela a pris du retard en effet, car nous attendions d'avoir tous les outils informatiques pour convoquer et s'assurer d'une bonne planification. Vous avez reçu un message il y a quelques jours vous indiquant que la formation en distanciel ouvrait d'ores-et-déjà, et pour les formations en présentiel, nous devrions démarrer en juin. Nous offrons la possibilité de délocaliser ces formations, en s'appuyant sur les responsables de territoires, qui doivent réunir 30 personnes – maximum, au-delà ce n'est pas possible -, et trouver une salle adaptée pour une demi-journée. Cette réservation doit être gratuite, nous vous

invitons à vous rapprocher de vos mairies en demandant leur bienveillance sur ce sujet, avec un modèle de courrier que nous vous fournirons.

Nous avons plusieurs questions de la société de chasse de St-Philbert de Bouaine, dont la plupart concerne le plan de chasse sanglier et dont les réponses ont été fournies en Assemblée Générale et en réunions de secteur. A notre sens, l'avantage du plan de chasse est le suivi régulier et continu des prélèvements en fonction des attributions, qui donnent aussi la possibilité de mieux répartir l'effort financier d'indemnisation des dégâts par le paiement de bracelets. Il faut sinon d'autres dispositifs, comme la contribution territoriale, pour compenser toutes les charges de ce dossier. Ce qu'on constate en France actuellement, c'est que quel que soit le dispositif, il n'y a pas de remède miracle, la gestion des populations de sangliers et du dossier dégâts sont très compliqués partout. Nous avons également une question sur : à quand l'arrêt des lâchers de gibier de tir pendant la saison de chasse ? Malheureusement, cela risque d'être expérimenté pendant la prochaine saison. La politique de la Fédération est claire là-dessus : nous accompagnons et nous encourageons le repeuplement, avec des pré-lâchers et lâchers estivaux. Charge à chaque société communale ou chasse privée d'évoluer, et nous prenons nos responsabilités sur des projets d'envergure, comme le non-tir de la poule faisanne sur deux secteurs de Vendée pour la prochaine saison.

Question ensuite de l'Association des 3 Vallons, sur la journée de non-chasse au petit gibier et de la bécasse des bois qui est le mardi en Vendée. Il est proposé que cela soit le mercredi. Le Conseil d'Administration de la Fédération tient à rappeler que c'est une disposition déjà rare qui a été prise en Vendée, et que le choix du mardi faisait aussi écho à l'interdiction de la chasse le mercredi par la Ministre de l'environnement de l'époque, Mme Voynet. Nous pensons aussi que cette journée reste une des rares possibilités pour les parents de faire découvrir une sortie de chasse à leurs enfants.

Nous avons aussi reçu une question de la Chasse privée de M. Renaud JAPY concernant les bracelets de dépassement de plans de chasse. Vous avez eu votre réponse dans le discours du Président de la Commission Grand gibier, Olivier PERROCHEAU.

Question de la Société de chasse communale de Chantonay/St-Philbert de Pont Charrault, sur le calcul de la contribution territoriale. La demande porte sur une proratisation en fonction des surfaces boisées. La Fédération s'était posée la question de ces modalités de calcul il y a deux ans, mais le Conseil d'Administration s'est vite aperçu qu'en Vendée, il était très complexe de mettre en place ce système. Cela serait sûrement pertinent sur quelques secteurs, mais nous sommes le deuxième département le moins boisé de France, derrière la Manche, et nos zones refuges de sangliers ne se limitent pas à des forêts ou des boisements, mais parfois à de petits ronciers qui sont tout autant de fonds de provenance des dégâts. Au sens de la Fédération, procéder ainsi serait une fausse bonne idée.

Enfin, nous avons reçu une question de la Chasse privée de M. VAN'T HOFF, à savoir pourquoi le taux de participation pour les contrats d'adhésion était inférieur pour les surfaces de plus de 500 ha. La réponse est simple : c'est une volonté historique et renouvelée de la Fédération d'avoir de grandes entités cohérentes pour mieux gérer la faune sauvage. Cette position n'est pas amenée à évoluer.

Je vous remercie de votre attention, je vous rappelle que vous pouvez adresser tout au long de la saison des questions auxquelles nous ferons de notre mieux pour vous répondre.

Je vous souhaite une très bonne fin d'assemblée générale.

## 16- Remise du trophée Chasse durable (Président FDC85 – Gilles DOUILLARD ; secrétaire de la SC de DOIX – Jérémy ETIENNE ; représentant du Crédit Mutuel – Nicolas FROUIN)

### **Gilles DOUILLARD, Président FDC85**

Mesdames, Messieurs,

Cette année, la Fédération n'a reçu que trois candidatures pour le Trophée Chasse Durable Vendée contre 15 l'année dernière. Nous avons conscience que ce format doit évoluer, je laisse donc le soin à la future équipe de réfléchir à ce qui correspondrait le mieux aux territoires, tout en gardant l'état d'esprit de ce trophée Chasse durable.

Le Conseil d'Administration réunie en séance du 30 mars, a décidé de remettre un seul trophée chasse durable cette année. J'appelle donc Monsieur Jérémy ETIENNE, secrétaire de la société de chasse communale de Doix, afin de nous présenter leur dossier.

---

### **Jérémy ETIENNE, secrétaire de la SC de Doix**

Bonjour Mesdames, Messieurs,

Monsieur TOMBU, président de la Saint Hubert de Doix, s'excuse et me charge de cette présentation. Nous remercions la Fédération des Chasseurs de Vendée, son directeur monsieur Sébastien FARAU, les techniciens Frédéric LAFONTAINE, Matthieu REGIS, Mickaël ANGELIN qui nous accompagnent au quotidien, et le Crédit Mutuel Océan partenaire du trophée chasse durable en Vendée.

La Saint Hubert de Doix, territoire du sud Vendée situé aux portes du marais poitevin, c'est 1 197 ha, 300 ha de plaine, 80 ha de bois, le reste du marais desséché, 500 ha de réserves, 29 chasseurs.

Concernant la chasse au petit gibier, nous avons fermé le lièvre pendant cinq ans, de 2015 à 2019, pour passer d'un Indice Kilométrique inférieur à 1, à un IK de 6,2 actuellement. Aujourd'hui, nous limitons le prélèvement à 1 lièvre par chasseur.

Il y a 5 ans, nous avons totalement fermé la plaine qui était vide de tout animal. Nous avons signé une convention avec la FDC85 pour la réimplantation de la perdrix grise, avec interdiction du tir. Aujourd'hui nous comptons 7 couples aux 100 ha et 10 lièvres.

Cette année, nous avons signé une convention faisans, dans le cadre du projet sud Vendée piloté par Mickaël Angelin. Cela permet la réintroduction de 450 faisans par an sur trois ans, et cela implique l'interdiction du tir de la poule, l'aménagement du territoire avec des volières et des agrainoirs.

Pour réussir ces actions, sans changer de biotope nous avons impliqué les agriculteurs pour l'aménagement des ZNT en jachères mellifères, en créant des cultures à gibiers et en semant des couverts avant moissons.

Le deuxième axe c'est le piégeage permanent pour réguler les ESOD. A titre d'exemple, 32 renards ont été pris en 2021, et 9 en 2022 !

Nous chassons également le gros gibier, chevreuil – sanglier, nous sommes en groupement avec la commune de Montreuil, et nous invitons les chasseurs chasseuses archers, extérieur le but étant de développer la convivialité.

Chaque année nous organisons quelques activités, avec l'aide de bénévoles non chasseurs que nous remercions, dont un ball-trap au mois de juillet. Cette année, ce sera les 23 et 24, ce qui permet de financer nos actions.

Pour finir, nous sommes très heureux de l'obtention de ce prix, le Conseil Général investit 500 000 € pour la création et l'aménagement d'un sentier pédestre entre Fontaines et Doix. Celui-ci va traverser le secteur de chasse aux grands animaux, ce prix nous aidera à renforcer la sécurité pour une part, afin de partager l'espace avec les marcheurs. Et d'autre part nous allons investir dans des équipements pour le projet Faisans et la régulations des ESOD.

Merci à tous, bonne journée.

---

### **Gilles DOUILLARD, Président FDC85**

Merci beaucoup M. ETIENNE, je note l'investissement de votre société de chasse, et par les temps qui courent, l'engagement en matière de petite faune doit servir d'exemple. Je demanderai à notre partenaire financier sur cette opération, le Crédit Mutuel Océan, de bien vouloir nous rejoindre et je vais laisser la parole à Monsieur Nicolas FROUIN son représentant.

---

### **Nicolas FROUIN, Crédit Mutuel OCEAN**

Intervention du Crédit Mutuel

---

### **Gilles DOUILLARD, Président FDC85**

Merci à Jérémy ETIENNE de bien vouloir me rejoindre à ce pupitre pour la remise du premier prix du trophée chasse durable Vendée d'un montant de 1 500 €. Merci de bien vouloir l'applaudir comme il se doit.

**REMISE DU TROPHEE CHASSE DURABLE**

## 17- Allocution de clôture (Président – Gilles DOUILLARD)

Mesdames, Messieurs,

Cette matinée était dense par son contenu mais surtout riche d'informations pour vous, responsables de territoires mais aussi partenaires de la Fédération. Je souhaite pour conclure cette assemblée générale aborder un dernier sujet, qui devrait se concrétiser dans les jours ou semaines à venir. Nous avons en effet de bonnes relations avec un propriétaire de marais, à Bois-de-Céné, M. Francis LEGEARD, qui s'investissait très largement auprès de nos équipes sur son territoire pour l'aménager en faveur de la faune sauvage. Des échanges avec mon Directeur nous ont fait prendre connaissance de son souhait de vendre son bien, la Borderie du Marais, en raison d'une longue maladie.

Face à l'ampleur du projet, nous avons sollicité la Fondation pour la Protection des Habitats et de la Faune Sauvage, en la personne de son Président Christian LAGALICE et de son Directeur Paul BOURRIEAU. La présentation de notre projet l'a conduite à valider un accompagnement financier fort pour l'acquisition.

Nous avons eu l'immense honneur, le vendredi 1<sup>er</sup> octobre, de recevoir le n°2 de l'Etat, le Président du Sénat M. Gérard LARCHER, à la Borderie du Marais, accompagné des trois sénateurs vendéens. Cette venue et sa réussite ont définitivement validé l'intérêt de ce projet. Je laisse la charge au futur Conseil d'Administration et à son futur Président de finaliser ce projet et d'en faire une vitrine du savoir-faire de la Fédération des Chasseurs de Vendée. J'en profite aussi pour remercier l'ensemble des élus et des collaborateurs qui ont travaillé de concert et en étroite relation pour que ce projet aboutisse.

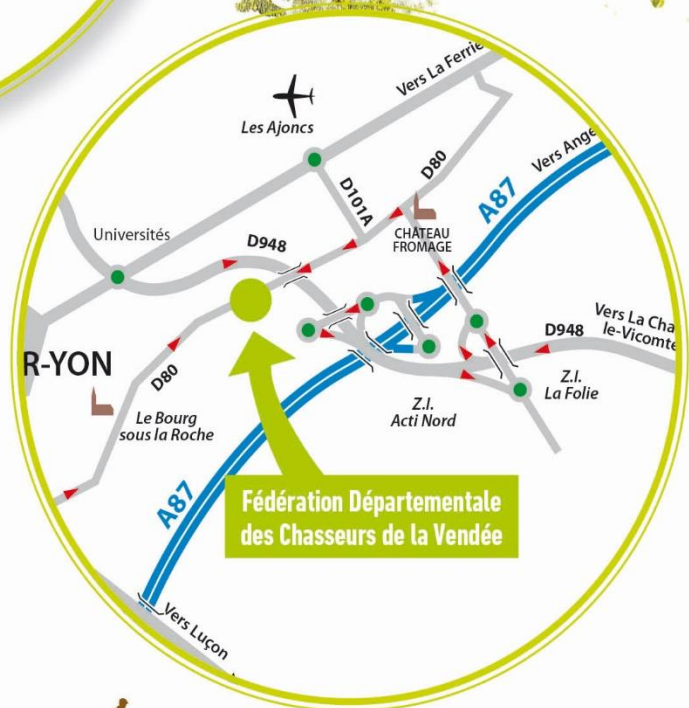
Cette Assemblée générale 2022 arrive à son terme. Je vais donc clôturer celle-ci, et en même temps mon passage à la Fédération.

### **Mot personnel du Président**

Merci à l'équipe de la régie, merci à toute l'équipe fédérale et à l'année prochaine.

Vive la chasse et vive la Vendée...





## Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée

Les Minées - Route de Château-Fromage  
BP 393 - 85010 LA ROCHE-SUR-YON  
Tél : 02.51.47.80.90 - Fax : 02.51.46.21.60  
E-mail : fdc85@chasse85.fr  
[www.chasse85.fr](http://www.chasse85.fr)

